

1. Identité de la personne décédée

1.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

1.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

1.3 Date de naissance

jour, mois, année

1.4 Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

1.5 Date de décès

jour, mois, année

1.6 Sexe

☐ masculin ☐ féminin

1.7 Etat civil

☐ célibataire☐ marié(e)

depuis :

☐ partenariat enregistré

depuis :

☐ veuf / veuve

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous par le décès

depuis :

☐ divorcé(e)

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous judiciairement

depuis :

☐ séparé(e) judiciairement

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous par le juge

depuis :

1.8 Adresse

Rue, no

NPA, Localité

1.9 Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis :

Lieu d'origine / Canton

2. Identité de la personne présentant la demande

2.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

2.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

2.3 Date de naissance

jour, mois, année

2.4 Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

2.5 Etat civil

☐ célibataire

☐ marié(e)

depuis :

☐ partenariat enregistré

depuis :

☐ veuf / veuve

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous par le décès

depuis :

☐ divorcé(e)

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous judiciairement

depuis :

☐ séparé(e) judiciairement

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous par le juge

depuis :

2.6 Adresse

Rue, no

NPA, Localité

Téléphone / Portable

Courriel

2.7 Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis :

Lieu d'origine / Canton

2.8 Existe-t-il une curatelle ?

☐ oui ☐ non

Si oui : Nom et adresse du curateur

Siège de l'autorité de protection de l'adulte

A joindre : Copie de la décision de l'autorité de protection de l'adulte concernant la mise en place d'une curatelle (dispositif)

Droit à une rente d'orphelin

Le droit à une rente pour enfant dure jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans révolus. Pour les enfants de plus de 18 ans qui suivent une formation, le droit subsiste jusqu'à la fin de la formation, mais au plus tard jusqu'à leur 25^e année. Il convient alors de joindre à la demande de rente le contrat d'apprentissage ou une attestation de l'établissement d'enseignement avec l'indication du début et la fin probable de la formation.

Droit à des bonifications pour tâches éducatives

Les assurés ont droit à une bonification pour tâches éducatives pour les années durant lesquelles ils ont exercé l'autorité parentale sur un ou plusieurs enfants jusqu'à 16 ans.

Si les parents sont divorcés, ils joignent à la demande une copie du jugement de divorce si un ou plusieurs enfants étaient âgés de 16 ans ou moins au moment de l'entrée en force du jugement de divorce. Si les parents ne sont pas mariés, ils joignent à la demande la déclaration d'autorité parentale conjointe, ainsi que la convention réglant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives. Doivent également être jointes à la demande les décisions de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, ainsi que toutes les conventions écrites concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives qui modifient des conventions précédentes.

Si la caisse de compensation ne reçoit aucun document écrit concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives, celles-ci seront entièrement attribuées, à partir du 1^{er} janvier 2015, à la mère octroyée à chaque parent pour les enfants jusqu'à 16 ans, s'ils disposent de l'autorité parentale.

Statut

Les enfants adoptés sont assimilés aux enfants biologiques.

Remarque : Veuillez indiquer les noms de tous vos enfants (même de ceux qui ont plus de 16 ans).

Sélectionner autres avec « + »

Nom	Prénom	Date de naissance	ev. date du décès	Statut	de la / du partenaire
				☐ propre enfant ☐ enfant du partenaire ☐ enfant recueilli	
				☐ propre enfant ☐ enfant du partenaire ☐ enfant recueilli	
				☐ propre enfant ☐ enfant du partenaire ☐ enfant recueilli	
				☐ propre enfant ☐ enfant du partenaire ☐ enfant recueilli	

4. Mariage(s) ou partenariat(s) enregistré(s) précédent(s) de la personne décédée

On entend par «mariage ou partenariat enregistré précédent» les relations dissoutes par la mort ou par une décision judiciaire.

Remarque : Sélectionner autres avec « + »

4.1 Premier mariage ou partenariat précédent

Date du mariage / de l'inscription

Veuillez remplir

☐ veuf / veuve

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous par le décès

depuis :

☐ divorcé(e)

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous judiciairement

depuis :

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jour, mois, année

Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

4.2 Deuxième mariage ou partenariat précédent

Date du mariage / de l'inscription

Veuillez remplir

☐ veuf / veuve

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous par le décès

depuis :

☐ divorcé(e)

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous judiciairement

depuis :

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jour, mois, année

Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

5. Mariage(s) ou partenariat(s) enregistré(s) précédent(s) du veuf/de la veuve ou du/de la partenaire survivant(e)

On entend par «mariage ou partenariat enregistré précédent» les relations dissoutes par la mort ou par une décision judiciaire.

Remarque : Sélectionner autres avec « + »

5.1 Premier mariage ou partenariat précédent

Date du mariage / de l'inscription

Veuillez remplir

☐ veuf / veuve

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous par le décès

depuis :

☐ divorcé(e)

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous judiciairement

depuis :

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jour, mois, année

Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

5.2 Deuxième mariage ou partenariat précédent

Date du mariage / de l'inscription

Veuillez remplir

☐ veuf / veuve

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous par le décès

depuis :

☐ divorcé(e)

depuis :

☐ partenariat enregistré
dissous judiciairement

depuis :

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jour, mois, année

Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces en commençant par 756

Pour les ressortissants étrangers et les personnes qui ne possédaient pas la citoyenneté suisse durant toute la durée de leur activité professionnelle, les organes d'exécution de l'AVS ont besoin d'informations sur la durée de leur activité professionnelle et de leur séjour en Suisse pour définir précisément les périodes de cotisation suisses. De plus, pour la période avant 1969, il est indispensable de joindre les certificats de travail et/ou les fiches de salaire pour pouvoir déterminer correctement la durée de cotisation.

Si ces documents font défaut, la durée de cotisation devra être calculée selon une procédure simplifiée.

6.1 La personne décédée a-t-elle été domiciliée hors de Suisse ?

☐ oui ☐ non

Si oui :

de	à	Etat
jour, mois, année	jour, mois, année	
jour, mois, année	jour, mois, année	

Pour les ressortissants étrangers et les personnes qui ne possédaient pas la citoyenneté suisse durant toute la durée de leur activité professionnelle en Suisse.

Quand la personne décédée a-t-elle définitivement établi son domicile en Suisse ?

jour, mois, année

A-t-elle au préalable exercé une activité lucrative saisonnière en Suisse ?

☐ oui ☐ non

Si oui :

de	à
jour, mois, année	jour, mois, année
jour, mois, année	jour, mois, année

La personne décédée a-t-elle suivi des études en Suisse ?

☐ oui ☐ non

Si oui :

de	à	université / haute école
jour, mois, année	jour, mois, année	
jour, mois, année	jour, mois, année	

6.2 La personne décédée a-t-elle travaillé hors de Suisse ?

☐ oui ☐ non

Si oui :

de	à	Etat
jour, mois, année	jour, mois, année	
jour, mois, année	jour, mois, année	

Dans un Etat de l'UE

Exercé une activité lucrative dépendante ☐ oui ☐ non

Exercé une activité lucrative indépendante ☐ oui ☐ non

Effectué des études ☐ oui ☐ non

Accompli le service militaire ☐ oui ☐ non

7. Perception des prestations

7.1 Une demande de prestations AVS ou AI a-t-elle déjà été introduite ?

☐ oui ☐ non

Pour la personne décédée ? ☐ oui ☐ non

Pour vous même ? ☐ oui ☐ non

Pour des enfants ou des orphelins ? ☐ oui ☐ non

Si oui :

Office AI ou caisse de compensation

7.2 Une rente ou une allocation pour impotent de l'AVS ou de l'AI suisse est-elle versée actuellement ou a-t-elle été versée antérieurement ?

A la personne décédée ? ☐ oui ☐ non

A vous-même ? ☐ oui ☐ non

Pour des enfants ou des orphelins ? ☐ oui ☐ non

Si oui :

Caisse de compensation

7.3 Cause du décès

Le décès a-t-il été causé par un accident ? ☐ oui ☐ non

Est-il le fait d'un tiers ? ☐ oui ☐ non

7.4 Avez-vous demandé ou touchez-vous des prestations ?

- De la SUVA ? ☐ oui ☐ non
- D'une autre assurance dans le cadre de l'assurance-accidents obligatoire ? ☐ oui ☐ non
- De l'assurance militaire ? ☐ oui ☐ non

Si oui :

Nom et adresse de l'assurance ou de l'agence compétente

Référence (par ex. numéro d'accident ou de rente)

8. Employeur de la personne décédée

Indiquer **tous** les employeurs (nom, adresse et période) des **deux années précédant** immédiatement le décès. En cas de perception d'indemnités de l'assurance-chômage, prière d'indiquer la caisse de chômage.

Employeurs / Caisse de chômage

de

à

mois, année

mois, année

mois, année

mois, année

9. Versement de la rente

La rente de survivant est versée directement sur le compte bancaire ou postal personnel de la personne survivante.

Titulaire du compte

Nom et adresse de la banque / poste

N° IBAN

Remarque: Les demandes de versement à un tiers ou à une autorité doivent être présentées au moyen du [formulaire](#) ad hoc et dûment motivées.

En signant ce formulaire, la personne survivante ou son représentant autorise toutes les personnes et tous les organes entrant en considération, en particulier les avocats, les médecins, le personnel paramédical, les hôpitaux, les établissements de soins, les caisses-maladie, les employeurs, les sociétés fiduciaires, les assurances publiques et privées, les organismes publics ainsi que les institutions d'assistance privées, à donner à la caisse de compensation compétente les renseignements nécessaires à l'exercice par l'assurance du droit de recours contre les tiers responsables contre lesquels la personne survivante peut faire valoir des prétentions en dommage et intérêts suite au préjudice subi.

Le/la soussigné(e) certifie avoir répondu à toutes les questions de manière complète et conforme à la vérité.

Lieu et date

Signature de la personne survivante ou de son représentant

Adresse du représentant

Pièces à joindre à la demande :

- ☐ Procuration pour le représentant (original)
- ☐ Carnets de timbres AVS de la personne décédée (originaux)
- ☐ Copie de la décision de l'autorité de protection de l'adulte concernant la mise en place d'une curatelle (dispositif)
- ☐ Pièces d'identité établissant clairement l'identité de toutes les personnes mentionnées dans la demande (par ex. livret de famille, acte d'origine, permis d'établissement ou de séjour, récépissé des papiers déposés, passeport, carte d'identité, livret pour étranger) (copies)
- ☐ Attestations d'activité lucrative à l'étranger permettant de connaître les périodes de cotisation aux assurances sociales étrangères (certificats de travail et fiches de salaire) (copies)
- ☐ Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs (copies)
- ☐ Dispositif de jugement de divorce ou de séparation avec attestation de l'entrée en force, convention de divorce ou de séparation approuvée par un juge, acte de naissance des enfants, certificat de vie, acte de décès (copies)
- ☐ Pour les parents non mariés, copies de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives
- ☐ Copie de la décision de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives
- ☐ Conventions des parents concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives

A remplir par l'organe vérificateur

Remarques

Demande vérifiée par

Organe vérificateur : Lieu et date

Timbre

Examen concernant les cas de recours selon ch. 7.3 et 7.4 effectué ; feuille annexe R (formulaire 318.273.01) ou demande à la SUVA/l'assurance militaire envoyée (formulaire 318.273.04).

☐ oui ☐ non

Timbre de la personne chargée de l'examen

--